

## ATTESTATION – Témoignage en justice

Je soussigné

M. Bruno BEAUGRAND  
demeurant....

Suite aux indications fournies par les experts Daniel VAN SCHENDEL, Pierre THEBAULT et Dominique DEHARO dans un rapport d'expertise de 118 pages et 116 annexes que m'a confié M. Yannick MASSÉ, rapport remis au juge Joachim FERNANDEZ le 20 décembre 1999 relatif à la procédure criminelle mettant en cause M. Daniel MASSÉ et intitulé : « EXPLOSION D'UN COLIS PIÉGÉ SOCIÉTÉ MÉDILENS PORTET-SUR-GARONNE – 31 », notamment en sa page 95.

*Il est écrit que : « La majeure partie des pétards commercialisés comprend en moyenne de 1 à 2 g de composition, parfois moins. Pour les plus importants, la masse active est comprise entre 3 et 10 g qui est le maximum autorisé pour être commercialisé à des adultes uniquement. Au-delà de cette masse active, aucun pétard n'est commercialisé. Comme la charge d'amorçage a été évaluée entre 50 et 80 grammes, l'achat de l'ordre de 30 pétards par exemple ne pouvait poser aucun problème à l'auteur des faits.*

*Il suffisait alors de transférer la composition en poudre de ces pétards dans l'étui métallique de la charge d'amorçage du colis.*

*Cette opération était facilement réalisable par les deux extrémités du conteneur tubulaire en carton des pétards, car la composition en poudre n'est pas comprimée. »*

J'ai procédé à l'acquisition de différents pétards à mèche en vente libre dans le commerce, dont les modèles possèdent les caractéristiques suivantes :

- Type K1 = 35 mm (diamètre 6 mm)
- Type K1 = 75 mm (diamètre 14 mm)
- Type K1 « bison 1 » = 80 mm (diamètre 10 mm)
- Type K2 « bison 5 » = 155 mm (diamètre 35 mm)

Je certifie qu'il est impossible de récupérer la poudre par la méthode décrite ci-dessus du fait de la présence à chaque extrémité de bourre ou de plâtre qui viennent comprimer la poudre dans son enveloppe de carton.

En conséquence il n'est pas possible de transférer la composition en poudre dans l'étui métallique par les extrémités du conteneur tubulaire en carton, sans avoir auparavant extrait la bourre et le plâtre. De plus, à utiliser la méthode ainsi décrite, l'on prend le risque de ne pas bien juger de la quantité de bourre à extraire et de la mélanger à la poudre.

De même, ayant procédé à l'ouverture longitudinale du pétard de 35 mm de longueur pour un diamètre de 6 mm, j'ai constaté la présence du plâtre sur l'un des côtés sur une longueur de 10 mm, la présence de poudre sur une longueur de 5 mm, puis du côté de la mèche, la présence de bourre sur 20 mm.

J'ai constaté qu'il était dès lors rigoureusement impossible de récupérer la poudre dans un quelconque conteneur comme il est indiqué par les experts, quelque soit la méthode employée pour ce faire, la bourre se mélangeant aussitôt à la poudre qui devient ainsi totalement inutilisable,

ou bien faudrait-il de très nombreux pétards, de l'ordre de plusieurs centaines et non pas une trentaine comme il est évalué dans le rapport susvisé pour avoir l'espoir d'en rassembler la quantité de 50 à 80 grammes comme il est indiqué.

J'ai fait la même constatation pour tous les pétards de la catégorie K1 en ma possession, excepté le modèle « bison 1 », la présence de bourre ne permettant pas de récupérer la poudre en quantité suffisante.

Ayant procédé à l'ouverture du pétard de type K1 « Tigre bison 1 », j'ai cette fois pu extraire la poudre et constater que chaque pétard en contenait 0,83 grammes environ.

Ainsi, il est apparu que pour recueillir 80 grammes de poudre il fallait vider par conséquent 96 pétards « bison 1 ». En évaluant les pertes dues à la bourre qui se mélange à la poudre lors de l'ouverture, j'estime que 150 pétards sont nécessaires pour collecter la quantité de 80 grammes indiquée par les experts.

Et de même pour recueillir 50 grammes de poudre, est-il nécessaire de vider 60 pétards de type « bison 1 », une centaine en tenant compte des pertes dues à la présence de bourre.

En utilisant un pétard de type K2 du modèle « bison 5 », il est cette fois possible de récupérer 10 grammes de poudre (ainsi on peut estimer que 10 pétards suffisent cette fois pour parvenir à en collecter 80 g) tout en constatant à cette occasion combien cette dernière est volatile, ce qui rend l'opération de collecte particulièrement malaisée puisqu'il faut d'abord isoler la poudre de la bourre avant de pouvoir la verser dans le conteneur en métal.



*Pétard de type K1 : plâtre, poudre, bourre / bourre, poudre, bourre : la trop faible quantité de poudre rend son extraction quasiment impossible.*

*Pétard de type K2 « bison 5 » et poudre récupérée*



*Pétards de type K1*

*Le problème principal est posé par le mélange intempestif de la poudre avec la bourre, ce qui rend impraticable la méthode proposée par le rapport d'expertise. Il convient au contraire de couper le pétard longitudinalement pour ensuite séparer délicatement la poudre de la bourre (pétard de type K2 « bison 5 »).*



Pour valoir et dire ce que de droit.

Je reconnais avoir connaissance qu'une fausse attestation de ma part m'expose à des sanctions pénales et qu'elle est établie en vue de production en justice.

M. Bruno BEAUGRAND